

SYNTHÈSE

Un territoire exposé aux risques littoraux de recul du trait de côte et de submersion marine

Avec un littoral de 360 km répartis sur 19 communes, la communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) présente une forte vulnérabilité aux risques littoraux, de submersion marine (couvert par le plan de prévention de la commune de Carnac), et de recul du trait de côte, qui concerne principalement la façade est de la presqu'île de Quiberon au niveau de l'isthme de Penthièvre ainsi que quelques pointes sableuses de La Trinité-sur-mer, Saint-Philibert et Locmariaquer.

Dans le cadre de la définition en cours d'une stratégie locale de gestion du trait de côte, AQTA s'est dotée d'un diagnostic de territoire pour identifier les secteurs vulnérables et les enjeux¹ des communes estuariennes-littorales. Il en ressort que les enjeux humains sont élevés, d'autant plus quand la population saisonnière est également comptabilisée. Le risque de submersion marine pourrait ainsi concerner 2 952 à 11 875 habitants à horizon 2 100 dans l'hypothèse d'une augmentation du niveau de la mer de 60 cm ; le recul du trait de côte pourrait quant à lui impacter 1 897 à 9 528 personnes en 2100, dans un scénario maximaliste (+100 cm).

De plus, les conséquences financières d'une rupture de l'isthme de Penthièvre ont été évaluées à un coût annuel minimum de 84 M€.

Des actions conduites dans le cadre de la compétence Gémapi²

AQTA est compétente depuis 2018 en matière de défense contre les inondations et contre la mer, et mène à ce titre des actions de gestion intégrée du trait de côte ; elle a commencé à élaborer une stratégie de gestion locale, qui devrait être finalisée à l'automne 2023, par la rédaction d'un document synthétisant les orientations et actions à réaliser à 2, 5 et 10 ans et la réalisation d'études et d'actions tests sur les sites particulièrement exposés de Locmariaquer, Carnac, Penthièvre et de la ria d'Étel.

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) approuvé en 2014 par le PETR du Pays d'Auray est en cours de révision et intégrera des orientations de gestion du trait de côte, avec lesquelles les PLU devront se mettre en conformité.

En revanche, AQTA est dépourvue de la compétence en matière d'urbanisme, du fait de l'opposition des communes à son transfert. Son exercice permettrait pourtant à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de décliner dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement les orientations stratégiques qu'elle a choisies.

¹ Les enjeux représentent l'ensemble des personnes, des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) et des activités pouvant être affectés par un phénomène. Un aléa naturel comme l'érosion côtière, la submersion marine ou l'avancée duniaire ne devient un risque que si des enjeux sont présents.

² Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gémapi).

Des études de recensement des ouvrages de protection existants

AQTA a lancé une étude pour le recensement des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et l'érosion littorale, et notamment définir les systèmes d'endiguement sur le territoire. Au-delà, l'implantation de nouveaux ouvrages de protection pouvait être proposée dans ce cadre, sur la base de l'analyse multicritères coût-bénéfice. Tel n'a pas été le cas, mais des travaux ou prolongations d'ouvrages pourraient être décidés par les élus en 2023.

Une étude spécifique porte par ailleurs sur l'isthme de Penthievre pour y définir une gestion intégrée, et répondre dans l'immédiat à la problématique (régularisation ou neutralisation) de deux ouvrages classés présents sur ce secteur. Ce dernier, exposé à la fois aux risques de recul du trait de côte et de submersion marine, présente de forts enjeux économiques, naturels et sécuritaires, avec un impact possible sur l'accessibilité de la voie de communication vers Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon et les îles, et donc sur la continuité territoriale.